



# BULLETIN D'INSCRIPTION - PROFESSIONNELS -



## 44<sup>ème</sup> Edition de la Fête des Pommes

Dimanche 12 octobre 2025 de 8 h 00 à 18 h 00

1 zone disponible  
Rue du Stade

2 points de Restauration  
Place de la Mairie  
Parking du Fromenteau

Les emplacements sont par tronçon de 4 mètres linéaires. **Tarif : 11 € les 4 m.**

### Règlement

**Article 1** : Vous devez être un Professionnel.

**Article 2** : L'installation des exposants a lieu de 6 h 00 à 7 h 30. Passé ce délai, aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du Vide-Grenier. Aucun départ ne sera toléré avant 18 h 00.

**Article 3** : L'inscription vaut pour un emplacement choisi à l'inscription sur le site **www.MyBrocante.fr** en scannant le QRCode ci-dessus ou avec ce bulletin. Vous vous engagez à respecter l'espace qui vous est alloué et à le laisser propre. Les véhicules resteront sur l'emplacement.

**Article 4** : La vente d'articles neufs et de produits alimentaires n'est autorisée que pour les professionnels.

**Article 5** : L'exclusivité pour un seul vendeur ne peut être acceptée : chacun a le droit de venir vendre ses produits.

**Article 6** : La vente de contrefaçons, d'articles défectueux, d'animaux vivants, d'armes, de CD, jeux gravés est strictement interdite. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 7** : Les organisateurs déclinent également toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux, douaniers et contributions.

**Article 8** : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation ou qui ne respecterait pas la dimension des emplacements.

**Article 9** : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables notamment en cas de perte, casse, vol ou autre détérioration y compris par cas fortuit ou force majeure.

**Article 10** : Pour toute annulation à l'initiative de l'exposant l'emplacement réservé n'est pas remboursé.

**Article 11** : La participation à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

✂ Ce bulletin, le règlement par chèque (CdF du Bailleul) et la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité valide ou du permis de conduire sont à renvoyer avant le **10 octobre 2025** à Florence Gouin - La grande Bretonnière des Landes - 72200 Le Bailleul

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Numéro de SIRET : .....

Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_ Pour recevoir l'accusé réception de votre inscription.

Cocher cette case si vous souhaitez recevoir des courriels d'information de la part du Comité des Fêtes du Bailleul.

Je réserve **1** emplacement de 4 m (11 €) + \_\_\_\_\_ emplacement (s) de 4 m supplémentaire (11 €) = \_\_\_\_\_ €

Cochez la case  VOITURE  REMORQUE  FOURGON

La carte de professionnel pourra être demandée par les organisateurs.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature « lu et approuvé »

**LE JUSTIFICATIF D'INSCRIPTION DEVRA ÊTRE AFFICHÉ SUR LE STAND OU LE VÉHICULE POUR CONTRÔLE.**

Ces informations sont inscrites dans le registre des Exposants, tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposé en préfecture.

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Renseignements : 07 80 16 10 19 - comitefetes.lebailleul@gmail.com